Réglementation ErP, éco-conception et étiquetage énergétique :

que devez vous savoir avant le 26/09/2015 ?

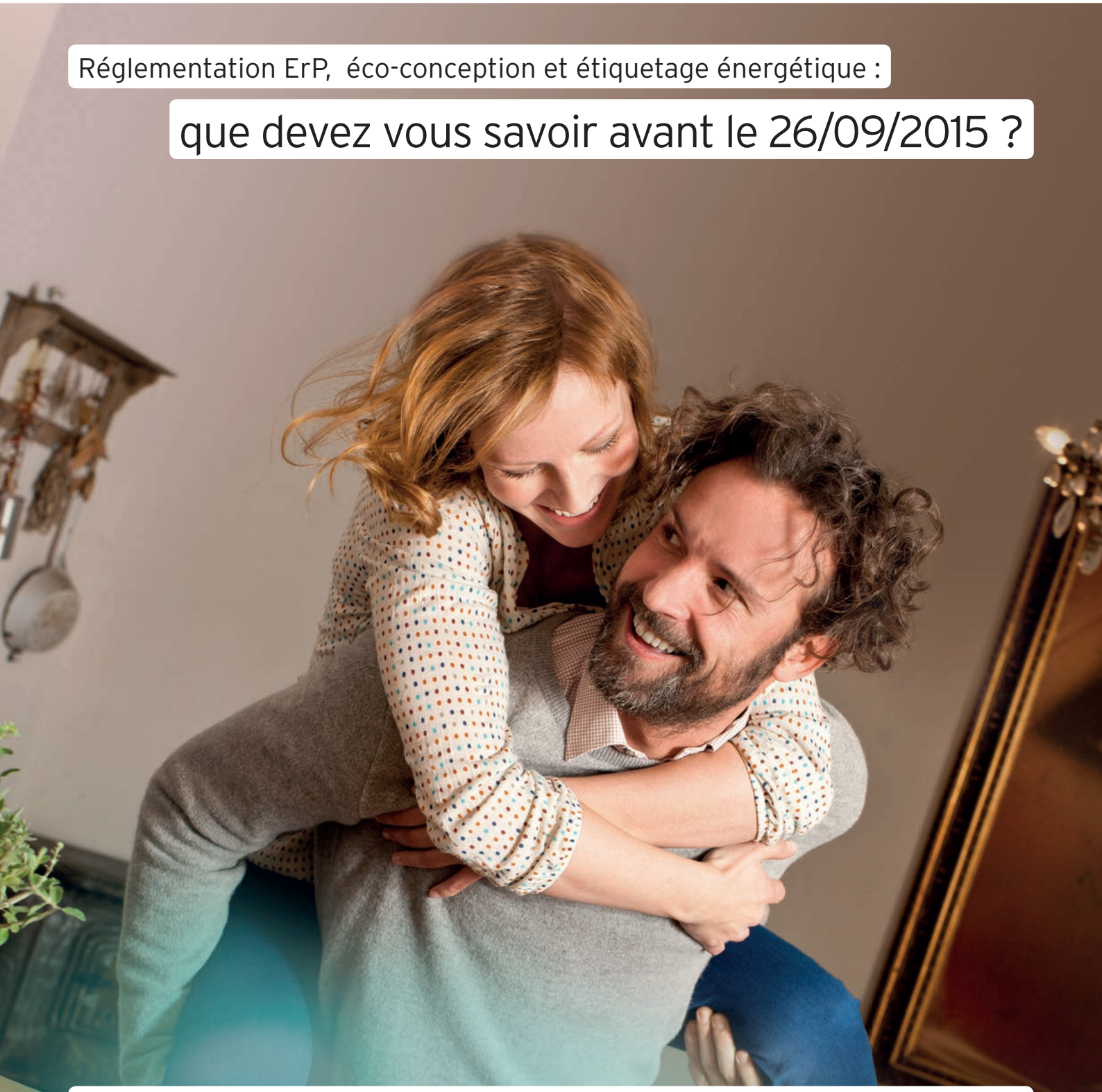

Préparez-vous au mieux à la réglementation ErP sur l'éco-conception et l'étiquetage énergétique grâce aux technologies et aux services de Vaillant.

Le sentiment de faire le bon choix.

Chaudières · Énergie solaire · Pompes à chaleur

Parce que Vaillant voit plus loin.

L'étiquetage énergétique européen, bientôt

Vaillant vous informe.

En décembre 2007, l'Union européenne a approuvé un ensemble de mesures sur l'énergie visant à renforcer la protection du climat, et qui constitue la réglementations encadrant les produits liés à l'énergie (ErP) et plus particulièrement les réglementations sur l'éco-conception et l'étiquetage énergétique.
L'un des buts premiers de ces réglementations consiste à respecter les objectifs fixés par la politique environnementale ambitieuse et notamment la réduction significative des émissions de CO_2 en Europe d'ici 2020.

Tandis que la réglementation sur l'éco-conception impose des exigences d'efficacité énergétique et des seuils minimum en termes d'émissions, la réglementation relative à l'étiquetage énergétique exige quant à elle que tous les appareils vendus au sein de l'UE portent une étiquette évaluant son rendement.

Pour établir une comparaison : l'étiquette apposée sur les appareils électroménagers influence directement le choix des consommateurs, alors que l'étiquette concernant les appareils de chauffage et d'eau chaude n'est qu'un simple élément parmi d'autres dans le processus de décision. Cela signifie qu'une note énergétique très élevée (A+ et au-delà) n'implique pas qu'un produit/système représente la solution la plus efficace ou la plus rentable pour le consommateur et son habitation.

Les étiquettes énergétiques ne se substituent pas aux conseils d'un professionnel : l'installateur doit toujours analyser le type spécifique d'un bâtiment et d'un système de chauffage pour décider du système de chauffage le mieux adapté en fonction de ces informations.

Vous aider à comprendre les règles

Nous vous rendrons ces nouvelles réglementations aussi simples que l'installation et le fonctionnement de nos systèmes de chauffage. Nous assistons nos partenaires commerciaux grâce à de nombreuses informations en nous assurant qu'ils disposent de tous les conseils dont ils ont besoin pour installer les systèmes de chauffage les plus efficaces et les mieux adaptés à chaque cas particulier.

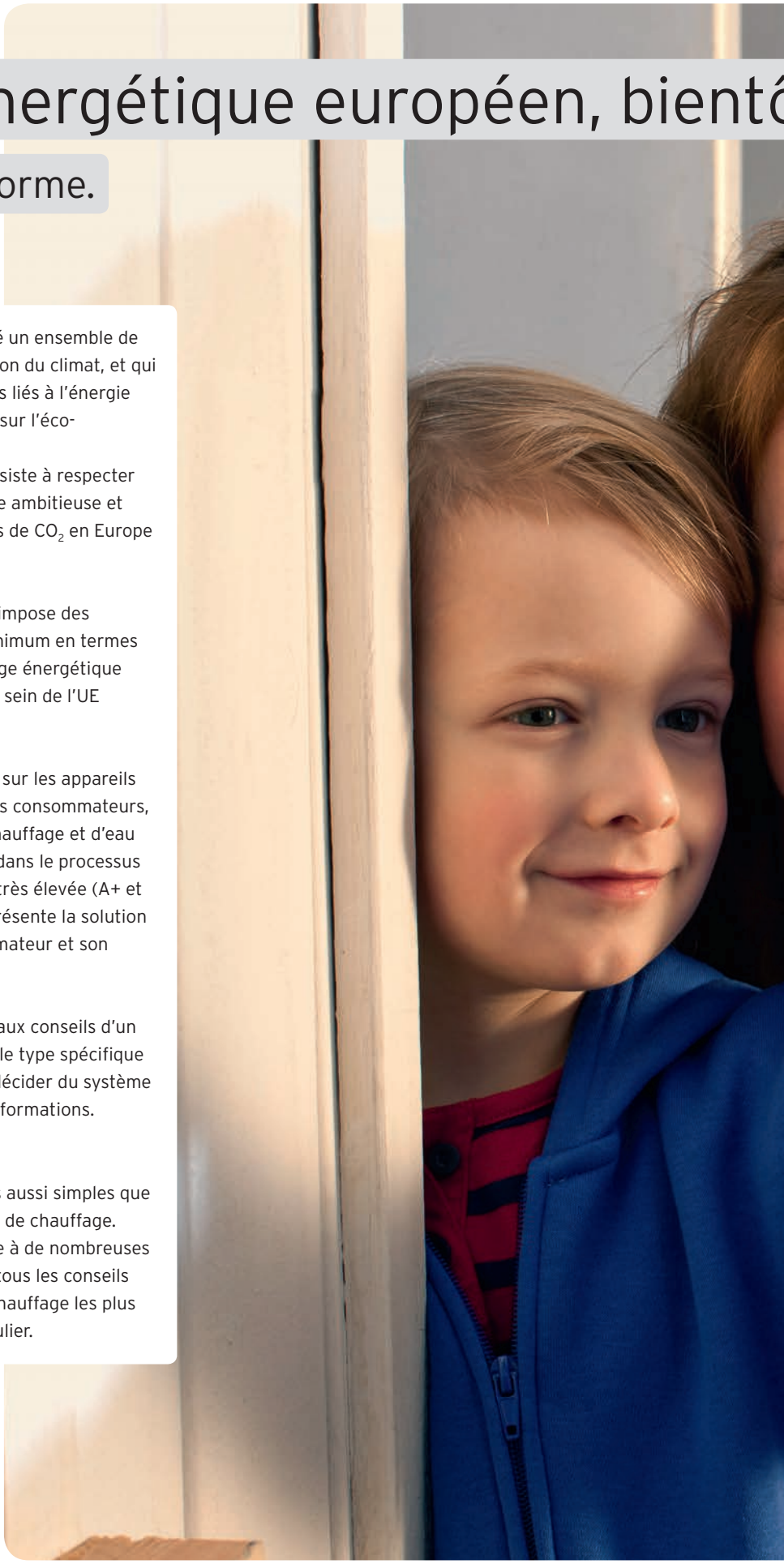

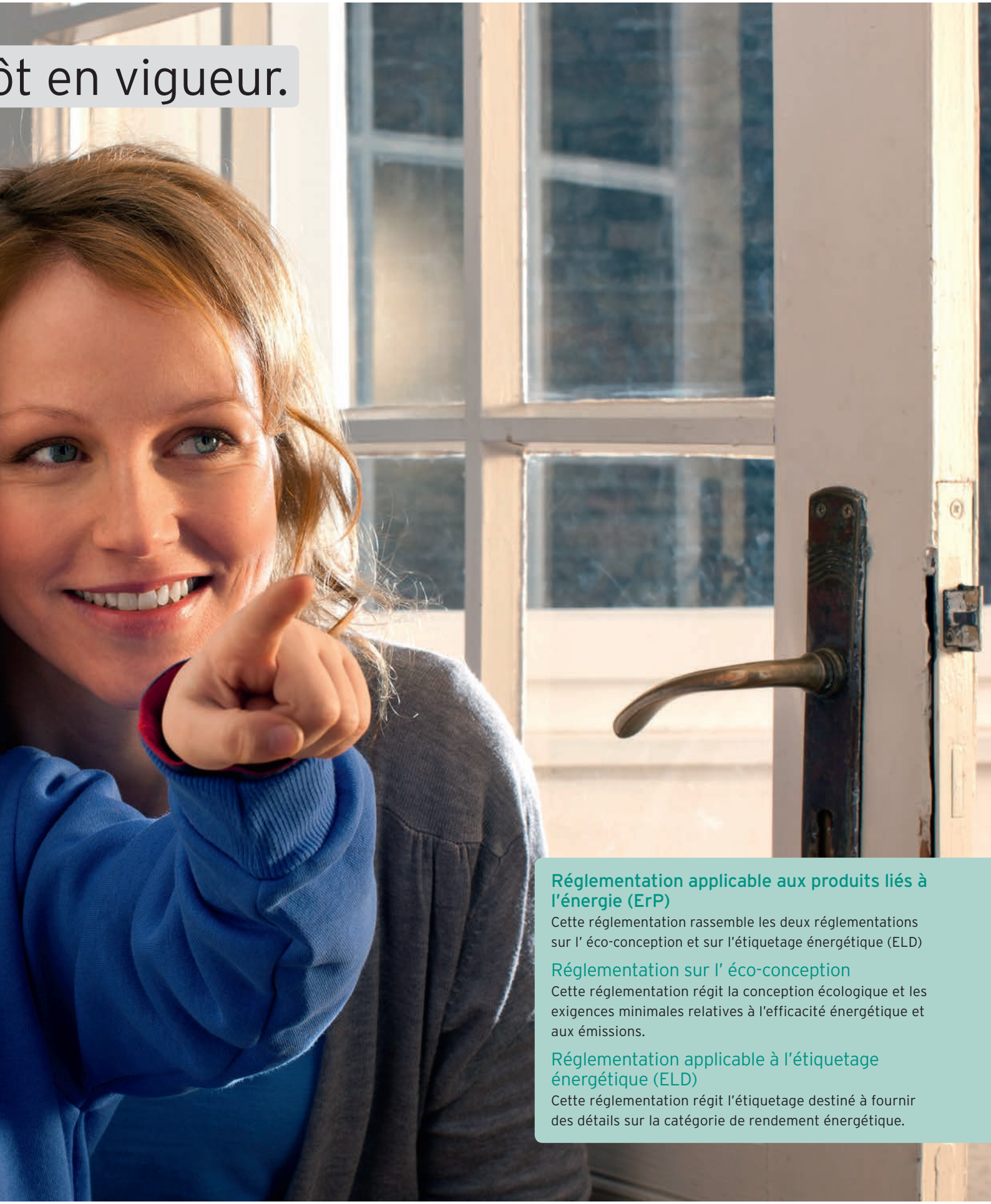

Réglementation applicable aux produits liés à l'énergie (ErP)

Cette réglementation rassemble les deux réglementations sur l' éco-conception et sur l'étiquetage énergétique (ELD)

Réglementation sur l' éco-conception

Cette réglementation régit la conception écologique et les exigences minimales relatives à l'efficacité énergétique et aux émissions.

Réglementation applicable à l'étiquetage énergétique (ELD)

Cette réglementation régit l'étiquetage destiné à fournir des détails sur la catégorie de rendement énergétique.

Qu'apportera l'étiquetage énergétique ?

Une nouvelle preuve d'efficacité.

Des économies d'énergie tournées vers l'avenir

Une conception primée, une qualité incroyable et un grand confort associés à un fonctionnement intuitif ne sont pas le fruit du hasard. Grâce à ses 140 ans d'expérience et d'expertise, Vaillant incarne le meilleur partenaire. Relaxez vous, laissez nous faire.

La nouvelle réglementation sur les produits liés à l'énergie s'appliquera à tous les appareils de chauffage et d'eau chaude vendus dans l'union européenne, à savoir les chaudières au gaz et au mazout, les pompes à chaleur, les appareils de micro-cogénération, les chauffe-eau et les boilers d'eau chaude sanitaire, ainsi que les chaudières mixtes. Cette réglementation prévoit différentes exigences concernant le rendement minimum des diverses technologies de chauffage et, devenant obligatoire à compter du 26 septembre 2015, les produits ne respectant pas ces exigences ne pourront plus être produits.

Une nouvelle étiquette énergétique est également en phase d'être introduite dans l'union européenne pour accompagner cette réglementation. Attribuant dans un premier temps une note allant de A++ à G pour les appareils de chauffage et de A à G pour la production d'eau chaude sanitaire, celle-ci contiendra également des informations relatives à d'autres facteurs tels que la puissance de chauffage et les émissions sonores.

Quand l'étiquette énergétique s'affiche...

2013 — 2014 — 2015

Période de transition

26.09.2013 – début de la phase de transition

26.09.2015 – début de l'entrée en vigueur

Suite à une phase de transition de deux ans, les nouvelles réglementations deviendront obligatoires à partir du 26 septembre 2015. Aucune exigence légale n'impose de se mettre en conformité avant 2015. Nous préparons cependant l'arrivée des étiquettes énergétiques pour aider nos partenaires et vous permettre ainsi de pouvoir conseiller et informer vos clients en cas de besoin.

L'étiquette énergétique, quelle est sa signification ?

L'illustration ci-dessous représente l'étiquette énergétique d'une chaudière mixte. Outre la classe énergétique de pour le chauffage, elle indique le rendement énergétique de la production d'eau chaude continue. Le symbole représentant un robinet indique la performance de la production d'eau chaude. Le profil de puisage (« L » ici) caractérise la quantité d'eau chaude sanitaire en fonction des catégories de confort allant de 3XS à XXL. Sont également indiqués le niveau d'émissions sonores et la puissance calorifique nominale.

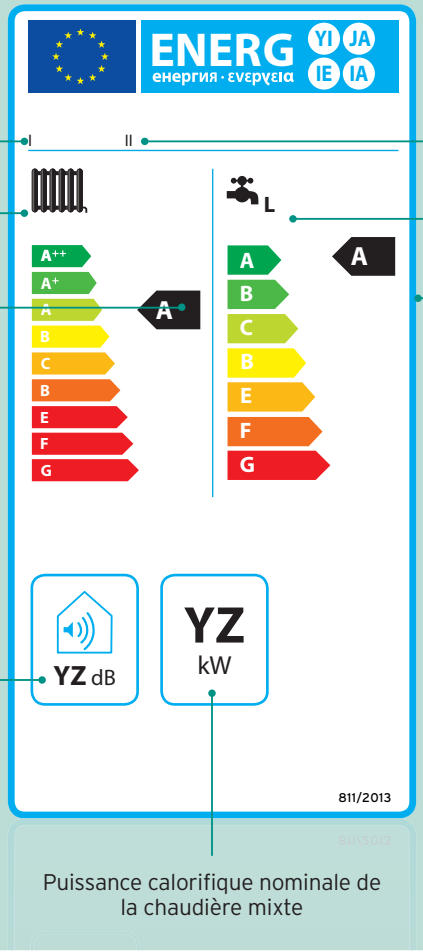

I = Nom du fabricant

Symbole représentant le chauffage (radiateur)

Catégorie de rendement de l'appareil de chauffage

Niveau d'émissions sonores de la chaudière mixte

II = Nom de l'appareil et référence du modèle

Symbole représentant le profil de puisage de la production d'eau chaude (robinet)

Catégorie de rendement de la production d'eau chaude sanitaire

Puissance calorifique nominale de la chaudière mixte

Quelles sont les conséquences de la réglementation ErP ?

L'introduction de la réglementation ErP oblige l'arrêt de la production de certains appareils de notre gamme actuelle à partir du 26/09/2015. Pour certains d'entre eux, l'arrêt se produira dès le 1 aout 2015 en conséquence de la non intégration d'une pompe haut rendement.
Retrouvez ci-contre les appareils affectés.

01/08/2015

Pompes intégrée avec EEI > 0.23

26/09/2015

Chaudières gaz non-condensation
(à l'exception de B1*)

Chaudières mazout non-condensation

Chaudières gaz "haut NO_x" (> 56 mg/kWh)
(l'exception de B1* reste d'application))

Chauffe-eau gaz "haut NO_x" (> 56 mg/kWh)

Produits qui disparaissent en conséquence de l'ERP

turboTEC plus VU(W)
atmoTEC plus VU
atmoTEC plus VUW 240/280*
atmoTEC pro VUW 240*
atmoVIT VKE 164- 564
atmoVIT VKC 324 en VKC 254

Risque accru

Boiler électrique

Les produits qui sont interdits par l'introduction de l'ErP au 26/09/2015 (LOT1 et LOT2), seront plus vite interdits s'ils ne disposent pas de **pompe intégrée haut rendement.**

La nouvelle réglementation en matière d'étiquetage énergétique prévoit qu'une étiquette énergétique soit apposée sur les appareils mis en vente sur le marché, l'étiquette produit mais aussi un étiquetage énergétique doit aussi être apposé quand plusieurs produits sont combiné, c'est l' étiquette système.

L'ajout d'éléments améliorant l'efficacité du système constitue un avantage considérable, car des points de bonus peuvent être ajoutés afin d'améliorer sa classe énergétique. Il est par exemple possible d'améliorer l'efficacité d'une chaudière à condensation en ajoutant un régulateur ou une pompe à chaleur qui amélioreront sa note. Sans compter que de telles améliorations sont possibles, quel que soit le type de dispositif ou d'énergie, en adaptant les calculs et l'évaluation à chaque cas particulier. Quand plusieurs produits sont combinés, l'installateur doit donc calculer une étiquette système.

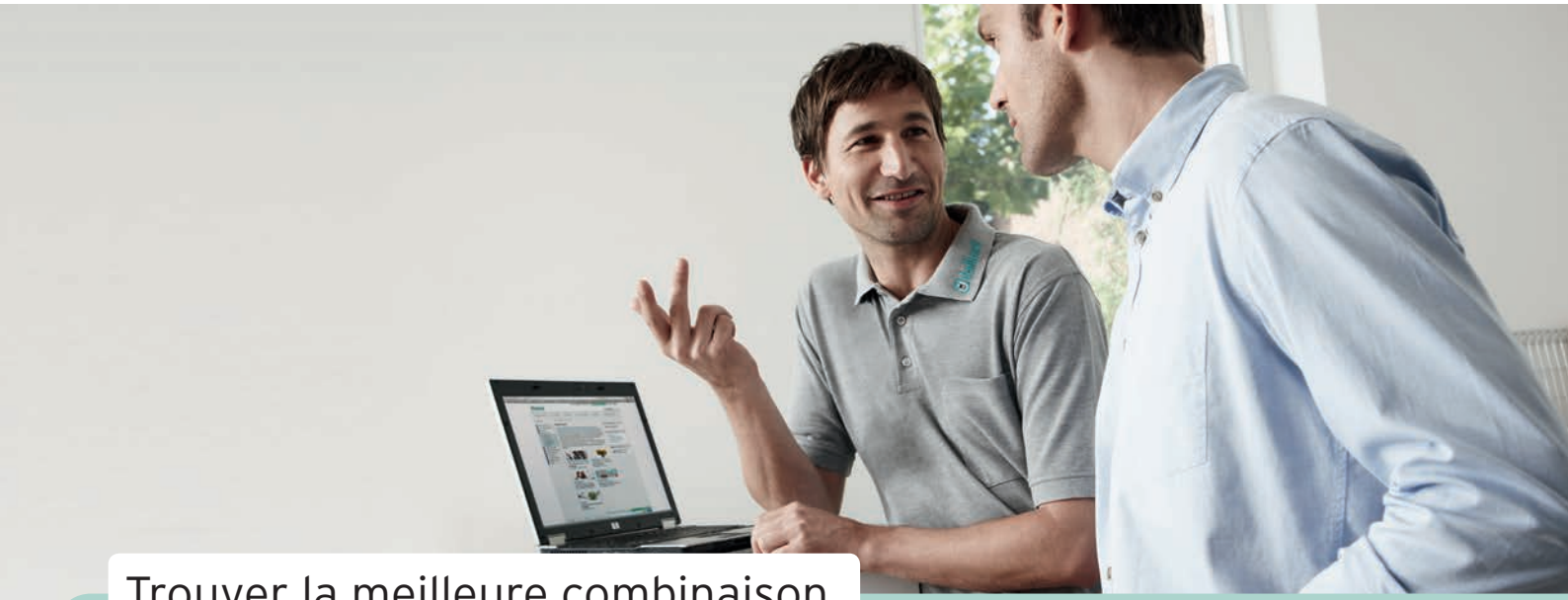

Trouver la meilleure combinaison.

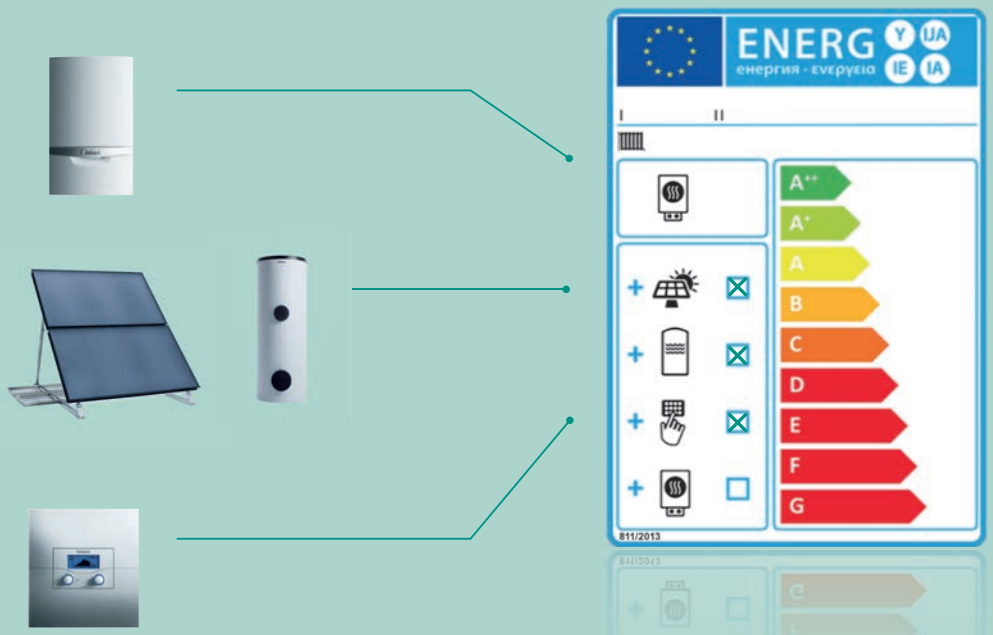

L'étiquette système indique le rendement de l'ensemble des produits et des composants d'un dispositif de chauffage et/ou de production d'd'eau chaude sanitaire

Les combinaisons possibles comprennent l'ajout de composants solaires, de systèmes de régulation et d'appareils de chauffage externes tels qu'une pompe à chaleur ou un appareil de chauffage supplémentaire dans un système en cascade. La classe énergétique du dispositif est définie et indiquée en fonction de l'ensemble des composants utilisés.

Quels sont les éléments qui facilitent l'application des réglementations ErP sur l'éco-conception et l'étiquetage énergétique ?

Le support de Vaillant.

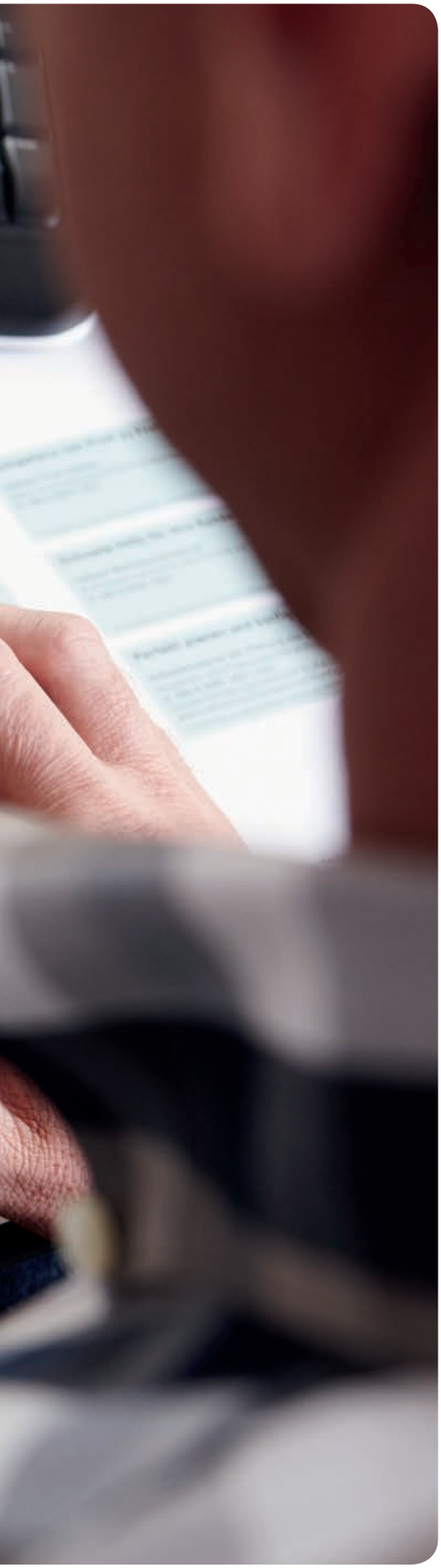

L'introduction de la nouvelle réglementation ErP a soulevé de nombreuses questions. Vaillant a justement toutes les réponses et propose également à ses partenaires et aux clients finals une offre de services très riche.

Formation aux produits liés à l'énergie (ErP) et à l'étiquetage énergétique

Vaillant propose à ses partenaires professionnels une formation en-ligne spécialement adaptée pour les aider à préparer l'application de ces nouvelles réglementations. Le programme de formation en-ligne de Vaillant est également centré sur le rappel régulier des connaissances et des compétences de ses partenaires. Durant toutes les autres formations, les formateurs prennent le temps de développer la réglementation ErP.

Logiciel d'étiquetage : calculer les étiquettes système en ligne

Lors de l'entrée en vigueur de la réglementation ErP, Vaillant proposera un logiciel en ligne pour faciliter le calcul des étiquettes système. Il sera disponible dès que l'ensemble des détails et des dispositions obligatoires applicables au calcul des catégories de rendement énergétique sera rendu public.

www.vaillant.be

Vous trouverez toutes les informations et les actualités les plus récentes concernant la réglementation ErP et l'étiquetage énergétique sur notre site Internet. Vous avez ainsi accès, à toute heure, à l'ensemble de nos informations sur ce sujet.

Donner un nouvel élan à l'efficacité énergétique.

Avec les solutions Vaillant.

Quel que soit le dispositif Vaillant que vous choisirez, vous profiterez de solutions de chauffage qui offrent un incroyable rendement, une utilisation polyvalente des sources d'énergie renouvelables et des niveaux de confort qui définissent de nouveaux standards. Vaillant propose en outre un large éventail d'options pour la mise à niveau des dispositifs de chauffage existants, comme sa technologie solaire de fabrication allemande par exemple, ou ses systèmes de régulation basse consommation ultramodernes et faciles à utiliser.

Pompes à chaleur aroTHERM et geoTHERM

Lorsqu'il s'agit d'utiliser des sources d'énergie renouvelables, les pompes à chaleur sont inégalables. Elles extraient la chaleur présente dans les eaux souterraines, le sol et l'air pour couvrir, sans émission de CO2 et sans frais, 75 % de vos besoins énergétiques. Les pompes à chaleur de grande qualité fabriquées par Vaillant offrent un rendement extraordinaire et représentent une solution de qualité inégalée associant de façon unique le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement.

Chaudière à condensation au gaz et au mazout

Systèmes de chauffage à haut rendement énergétique, les chaudières à condensation Vaillant modernes présentent des performances impressionnantes dans tout environnement. Grâce à leur prix attractif à l'achat, à un large éventail d'options de mises à niveau pour l'utilisation avec des sources d'énergies renouvelables ainsi qu'à leur confort remarquable, les chaudière à condensation Vaillant sont incontournables pour de nombreuses entreprises de construction et de rénovation.

Boilers d'eau chaude

Vous souhaitez avoir de l'eau chaude à température constante sans délai ? Les boilers d'eau chaude modernes de Vaillant offrent un confort maximal ainsi qu'un très haut rendement énergétique grâce à des matériaux et à une isolation incomparables.

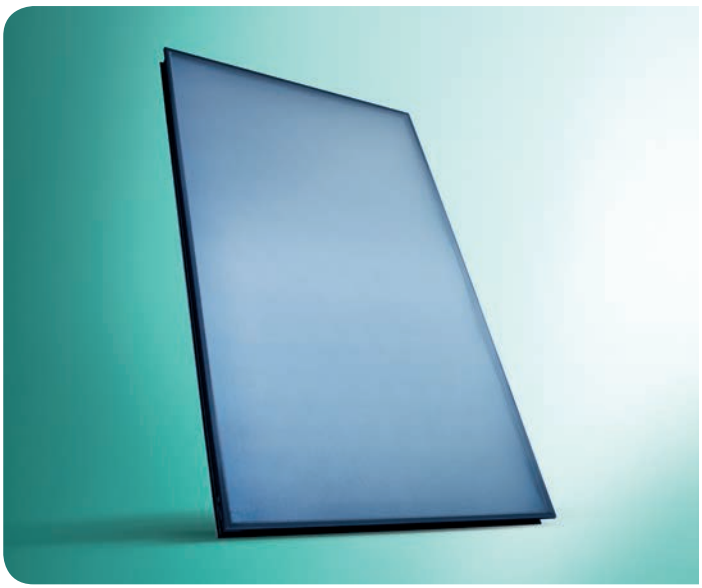

Systèmes d'énergie solaire auroTHERM

Le soleil fournit une énergie propre et gratuite. Ce système de production d'eau chaude à l'énergie solaire peut répondre jusqu'à 60% de vos besoins en eau chaude. Particulièrement rentable et facile à installer, les systèmes à l'énergie solaire auroTHERM Vaillant sont la solution idéale pour dynamiser votre système de chauffage grâce à cette ressource inépuisable.

Régulateurs et thermostats

La qualité d'un système de chauffage réside dans son dispositif de régulation.
Les régulateurs Vaillant permettent de gérer l'apport en énergies renouvelables, de réaliser d'importantes économies d'énergie et de les programmer très facilement. Elles peuvent également être mises en conformité avec les nouvelles normes et fonctionnent simplement grâce à un bouton.

MIX
Paper from responsible sources
FSC® C023829
FSC
www.fsc.org

Votre installateur

N.V. Vaillant S.A.
Golden Hopestraat 15 ▮ B-1620 Drogenbos ▮ Tél. 02/334 93 00
Fax 02/334 93 19 ▮ www.vaillant.be ▮ info@vaillant.be

ERP 12/14 FR • Sous réserve de modifications.